



Tennis Club du Puy en Velay

Parc Célestin Quincieu - 43000 Le Puy en Velay

Tél : 04 71 05 54 04 / E-mail : tclepuy@gmail.com / Site internet : www.tclepuy.fr

Le 31 octobre 2015,

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les membres du Tennis Club du Puy en Velay sont cordialement invités à participer à l'assemblée générale annuelle qui se déroulera :

***Vendredi 27 novembre à 18h15
aux courts couverts (Stade Massot)***

Ordre du jour :

- * Allocution du Président ;
- * Approbation du compte rendu de la dernière AG (disponible sur le site internet du club) ;
- * Rapport financier et budget prévisionnel ;
- * Rapport moral et d'activités ;

- * Focus sur nos nouveaux terrains en terre-battue synthétique ;
- * Remise de bourses sportives aux jeunes du club ;
- * Remise de tenues sportives ;

- * Réponses aux questions écrites sur le coupon-réponse (voir verso)

L'assemblée générale sera suivie d'un apéritif dînatoire.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

P/ Les membres du Comité Directeur,
Pierre-Olivier Vignal,
Président du Tennis Club du Puy en Velay

PS :

Les membres participants à cette Assemblée Générale devront être à jour de leur cotisation et de la licence FFT au plus tard le lundi 23 novembre.

Les questions et pouvoirs devront être déposés au club au plus tard le lundi 23 novembre (voir verso).

Les enfants mineurs peuvent être représentés par leurs parents.

TSVP

COUPON RÉPONSE

(à déposer au club au plus tard le lundi 23 novembre)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

*Vendredi 27 novembre à 18h15
aux courts couverts (Stade Massot)*

Mademoiselle, Madame, Monsieur (1) _____

représentant [pour les mineurs nom(s) et prénoms(s)] _____

participera à l'assemblée générale du club (1),

ne participera pas à l'assemblée générale du club (1),

Donne pouvoir à _____,

membre du tennis club du Puy en Velay aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale.

(l'article 7 du règlement intérieur du club prévoit toutes dispositions concernant les pouvoirs et notamment la limitation, sauf pour le président du club, de ces derniers à 5 par adhérent hors représentation de ses propres enfants mineurs)

Souhaite que les points suivants soient abordés :

Fait le

Signature,

(1) Rayer les mentions inutiles